Travail social

Stages : quand un débat en cache un autre...

Pour pallier la raréfaction des stages, le gouvernement a trouvé une parade : alléger le dispositif. Les fédérations professionnelles craignent un appauvrissement de leur contenu. En filigrane se pose la question du travailleur social de demain : doit-il être centré sur la relation à l'usager ou bien sur le travail en réseau dans une logique de parcours ?

L'alternance intégrative : c'est l'un des fondements de la formation des professionnels du social. Les étudiants alternent entre enseignements théoriques en école et mises en situation professionnelle, sous forme de stages en structures. En 2013, la raréfaction des offres de stages est amplifiée par la loi Fioraso, qui étend l'obligation de gratification des stages de plus de deux mois à tous les employeurs, y compris les collectivités territoriales et établissements publics. En 2014, la gratification est élargie aux diplômes de niveaux 4 et 5 et son montant augmenté. Les étudiants se heurtent de plein fouet à l'effet pervers de ces généreuses dispositions : les structures, qui disent peiner à trouver des financements pour gratifier, renoncent à accueillir des étudiants en stage. C'est dans ce contexte qu'une instruction interministérielle, publiée en avril (1), vient de redéfinir le cadre de l'alternance intégrative.

Le texte introduit des alternatives au stage classique. Les stages « pluri-institutionnels », d'abord. Le travailleur social en herbe sera accueilli successivement dans des structures différentes, pour des périodes plus courtes – sans gratification obligatoire – avec une entrée thématique (un territoire, une problématique ou un public). Pourront, par ailleurs, se substituer au temps de stage des projets collectifs confiés à des groupes d'étudiants. Par exemple : la réalisation d'un diagnostic social de territoire, un projet de mise en réseau des acteurs, un travail préparatoire à l'élaboration d'un projet de développement social. Enfin, le texte permet que, par dérogation et au cas par cas, des étudiants en manque de stage puissent tout de même se présenter devant les jurys de certification finale.

© Burger/PHANIE

Selon l'instruction ministérielle, les étudiants pourront réaliser leur stage sur plusieurs sites.

(1) www.tsa-quotidien.fr, 29 avr. 2015.

© Diane Forin/tsa

Dès 2013, les étudiants en travail social ont tiré le signal d'alarme sur les difficultés à trouver des stages.

Selon l'instruction, il ne s'agit pas seulement de trouver une solution à la pénurie de stages, mais de faire évoluer la formation au gré des nouvelles compétences : « Le travailleur social est amené à intervenir au sein d'un réseau [...] tout en coordonnant, si nécessaire, les interventions autour de l'usager », « le travail collectif est un aspect aujourd'hui identifié comme devant être renforcé dans la formation des professionnels du champ social ».

Innover dans la professionnalisation

Chantal Cornier, vice-présidente de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (Unaforis), adhère au texte, « qui ouvre la porte à l'innovation ». « L'alternance intégrative ne se résume pas qu'aux stages. On va pouvoir imaginer d'autres situations vectrices de professionnalisation », soutient-elle. Elle pense à des projets de développement social, à l'acquisition de compétences *via* l'appréhension d'un territoire. « Qu'un étudiant comprenne, par exemple, comment se fait un parcours inter-institutionnel sur la problématique du logement. Qu'un autre aille à la rencontre des associations d'un territoire. On peut imaginer une assistante sociale en stage à Pôle emploi, pour avoir une autre connaissance des partenaires et du parcours du public. » L'Unaforis recense actuellement toutes les initiatives innovantes déjà existantes d'alternatives aux stages. « Ça réagit, "le stage ne sera plus le stage", convient-elle. Mais déjà, les durées étaient différentes selon les filières. Et on fait comme si le stage classique était l'idéal. Alors que les stages par défaut, sans réel projet derrière, sont nombreux. » Pour l'Association nationale des assistants de service social (Anas), même si certaines propositions pédagogiques sont intéressantes, il est inconcevable qu'elles remplacent les stages : « Les instituts de formation mettent déjà à profit les temps de travaux pratiques pour apprendre le diagnostic de territoire, le partenariat réseau ou l'intervention sociale d'intérêt collectif. Pourquoi y sacrifier les stages ? », interroge Rachel Chamla, ASS de formation et déléguée Anas des Bouches-du-Rhône. « On voit déjà cela en cours de méthodologie, confirme Marie Ouvrard, étudiante en filière "Éducateur spécialisé" à l'IRTS de Montpellier et membre du collectif étudiant "Travail social en danger". En stage, on me demande aussi de produire des diagnostics de territoire et des partenariats avec la sphère santé, par exemple. »

Le stage doit rester un espace où l'étudiant se positionne dans une institution pour développer des compétences, de façon accompagnée, considère Rachel Chamla : « Si l'on saucissonne son stage, l'étudiant est perdant au niveau financier et pédagogique : comment s'immerger dans une organisation et appréhender sa complexité en moins de deux mois ? » La multiplication des sites pourrait conduire à une dispersion de l'étudiant, qui ne s'approprierait en réalité aucun lieu. L'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones) convient qu'il fallait trouver une solution. Mais déplore qu'une difficulté contextuelle influe sur la formation. « Le stage pluri-établissements n'a aucune justification pédagogique, estime Jean-Marie Vauchez, son président. C'est frustrant ! Après, on va encore dire que les étudiants sont coupés du terrain et qu'ils ont du mal à entrer dans l'emploi. »

> **« On ne peut pas réduire le travail social à la relation individuelle à l'usager. »**
>
> Chantal Cornier

Réduire les stages longs dans une structure, c'est raréfier les ponts entre la formation et le monde professionnel, pense Marie Ouvrard : « Pour nous, ces stages permettent de préciser les champs où l'on voudra ou pas travailler et, potentiellement, de trouver du boulot ! Si l'on fait des stages plus courts ou plus théoriques, comment savoir ? » L'étudiante note, par ailleurs, que les professionnels accueillant les stagiaires risquent également d'y perdre. « Ces stages sont une rencontre, une occasion pour les équipes de réinterroger leurs pratiques en étant bousculés par les étudiants. Petit à petit, ils nous interrogent sur les méthodes qu'on nous enseigne, on discute nouveaux référentiels métiers. Ça aère aussi les structures. »

Deux visions du travailleur social

Si le débat sur les stages divise tant, c'est qu'il soulève une question de fond : quelles compétences attend-on du travailleur social de demain ? Là, les avis divergent. « Pour nous, ce texte n'est pas positif, car il oublie que notre métier est un métier pratique, affirme Jean-Marie Vauchez. Dans l'éducatif, l'essentiel est le travail auprès de personnes particulières. Il faut s'entraîner à des gestes et des positionnements, en essayant et en observant. » Pour Marie Ouvrard, les stages doivent apprendre « à travailler en relation avec », la base du métier étant le travail relationnel d'aide. *Idem* pour l'Anas : « La pré-recherche, le diagnostic de problématiques et l'aide à la décision sont certes des points importants, ajoute Rachel Chamla. Mais cela devient la priorité. On forme de futurs professionnels avec des compétences en expertise sociale, en communication et coordination d'équipe, au détriment de la relation d'aide, qui ne peut s'apprendre qu'à partir d'une mission au sein d'une institution. On risque d'éloigner les professionnels du public. » L'Unaforis, en revanche, considère qu'on ne peut pas penser l'action sociale comme il y a trente ans. « Il faut partir des problématiques sociales actuelles : comment mettre en

œuvre des logiques de parcours, une transversalité entre la santé et le social, comment réfléchir l'inclusion et la coconstruction de l'action sociale avec les citoyens sans repenser les compétences que doivent acquérir les travailleurs sociaux?, plaide Chantal Cornier. On ne peut pas réduire le travail social à la relation individuelle à l'usager. Il faut penser en termes d'accompagnement de parcours. » L'Ones reconnaît qu'une réflexion sur le travail collectif doit s'enclencher, surtout du côté des ASS, « afin de sortir de l'intervention en tête-à-tête et de la politique de guichet pour aller vers le travail collectif, sur un quartier, qui développe le pouvoir d'agir des habitants ». Mais pour elle, il faudra plus qu'une réforme des stages pour que ces dynamiques prennent sur le terrain.

Plusieurs acteurs du terrain ont beau le nier, par crainte de fâcher, l'enjeu de la réforme des stages est dans la lignée de celui de la réarchitecture des diplômes: qu'attend-on des futurs professionnels du social? « On ne peut pas revendiquer un niveau licence pour certains métiers sans rien changer à la formation », glisse Chantal Cornier, qui soutient les nouvelles alternatives aux stages. Rachel Chamla s'interroge: « Est-ce que les professionnels en première ligne, responsables de la relation d'aide, seront des personnes moins qualifiées qui appliqueront des procédures? Et ceux formés en trois ans constitueront l'encadrement? »

Dans cette réflexion de fond, les employeurs ont toute leur place. Étudiants, formateurs et travailleurs sociaux aimeraient d'ailleurs qu'ils l'occupent davantage, y compris en assumant leur responsabilité dans la coformation des jeunes professionnels. « Mais c'est compliqué pour un directeur de structure de prendre un stagiaire gratifié, alors que son équipe est en sous-effectif et que les arrêts-maladies ne sont pas remplacés faute de budget, estime Jean-Marie Vauchez. Tout ce qui touche à la formation fait l'objet d'un vrai effort pour les établissements. » Rachel Chamla, de l'Anas, gère par ailleurs une association dans le secteur: « On aimerait prendre une stagiaire mais on ne peut pas la payer. On se trouve dans des postures très discriminantes où l'on sélectionne un stagiaire davantage en fonction de ce qu'il coûte que de sa motivation: c'est désolant! »

Gratification: vrai ou faux problème?

Sur la question financière, le texte ministériel prévoit que le « fonds de transition » destiné à aider les établissements nouvellement soumis à gratification, sera renouvelé en 2015. Paradoxe, celui de 2014 n'a pas été complètement utilisé. « À Montpellier, nous ne trouvons pas non plus de stages non gratifiés, explique Marie Ouvrard. La gratification, c'est un peu la bonne excuse pour que les employeurs se désengagent. » Pour elle, faute de temps, les liens entre les centres de formations et les terrains professionnels ne sont plus assez tissés pour garantir une réelle coformation. « Notre IRTS a institué des rencontres entre étudiants, professionnels et formateurs, simplement pour se connaître et se comprendre. Ça change tout! » Le récent texte va dans ce sens: « Les organismes de formation doivent renforcer leur partenariat avec les sites qualifiants. »

Avec des stages à cheval sur plusieurs institutions, la coordination et la mise en cohérence du parcours des étudiants vont devenir un réel enjeu. Les centres de formation espèrent que tout ne leur incombera pas. L'instruction martèle qu'il convient d'impliquer tous les acteurs institutionnels: directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), conseils régionaux, ARS, qui pourraient intégrer des objectifs d'accueil en stage des étudiants en travail social dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom). C'est un challenge. « On est très loin de la phase opérationnelle, avoue une ARS questionnée sur le sujet. Ça se fera en lien avec les DRJSCS. Mais le ministère devrait d'abord repréciser ce qu'il attend des ARS. » Le texte est pourtant clair.

« Dans ce débat, il faut qu'on sorte de postures idéologiques et qu'on s'interroge sur ce qu'on souhaite être les compétences des futurs professionnels », conclut Chantal Cornier. Le vrai risque est que des dérogations soient accordées de façon anarchique aux étudiants sans stage. Le texte officiel explique en effet que « chaque jury doit veiller à ce que la situation ne porte pas préjudice aux candidats lors de leur présentation à la certification finale ». Les fédérations de professionnels refusent d'entendre parler de diplômes accordés au rabais. « C'est pour cela, poursuit-elle, qu'il faut poser un cadre aux alternatives aux stages en réfléchissant ensemble, en partant des attentes des usagers, aux futures compétences des travailleurs sociaux et aux formes de stage qui permettront leur apprentissage. » ■

Iris Briand

Plans B

Pouvait-on faire autrement que de proposer des alternatives au stage classique? Les fédérations professionnelles en sont convaincues et avancent d'autres scénarios. « Nous avons proposé d'attribuer des financements aux centres de formation en travail social qui verseraient eux-mêmes la gratification à leurs étudiants. Cela éviterait l'ambiguïté de la place de l'étudiant apprenant, de qui l'employeur attend quelque chose puisqu'il le paie », évoque le président de l'Ones. Rachel Chamla, de l'Anas, suggère: « Il y aurait pu avoir une dérogation dispensant de gratification le secteur du travail social, parallèlement à une augmentation des bourses pour les étudiants. Ou la création d'une structure paritaire extérieure qui gérerait des fonds de gratification, en lien avec les établissements. Cela rétablirait une équité parmi les étudiants. » C'est le cas pour les étudiants infirmiers. « Ces options n'ont pas été choisies par manque de volonté politique, estime Jean-Michel Vauchez. Le travail social est à la frontière de plusieurs ministères et personne ne prend vraiment de décision. »